

Arros



BULLETIN MUNICIPAL D'ARROS-DE-NAY



N° 5 - Novembre 2016



Le mot du Maire

Dans ce numéro d'automne comme à l'accoutumée, nous mettons à l'honneur un de nos quartiers. Après celui des Labassères, c'est un autre quartier historique qui est raconté ici, celui du Moun de Rey !

Vous allez également trouver dans ce numéro, divers sujets à connaître, en relation avec notre vie d'Arrosiens ou en rapport avec les événements qui se sont déroulés au cours du semestre écoulé.

Pour ce qui est des actions entreprises, nous avons continué à structurer l'organisation et le fonctionnement communal ; à porter notre attention sur toutes les économies à continuer à réaliser dans tous les secteurs possibles ; à résorber enfin je l'espère les dernières factures datant de 2013 ; tout cela avec le même objectif de réduction de la dette ; d'autant que les subventions des années à venir risquent d'être encore réduites.

Au niveau de l'espace commerces, nous sommes heureux de vous annoncer que le local précédemment occupé par la pizzeria sera à nouveau loué, à partir du 1 novembre 2016, par une association proposant des services aux particuliers. Cette association MOZAIQUES était jusqu'alors installée à ASSON puis à NAY avant de se fixer, nous l'espérons pour longtemps sur Arros.

Pour les travaux à conduire sur nos bâtiments, c'est la Mairie qui bénéficiera après la salle du conseil, rénovée au mois d'Août, de la restauration de sa toiture arrière très endommagée. Puis vont suivre des travaux à l'école avec la réfection des zingueries et la construction d'un nouveau préau financés pour 35 % sur un montant total de 65 000 €, par la réserve Parlementaire et le Conseil Général.

Nous travaillerons enfin, à partir du mois de novembre à la réparation de nouveaux secteurs de voiries.

Je voudrais terminer en remerciant toutes les personnes du village et nos associations qui œuvrent dans leurs domaines respectifs pour rendre notre village toujours plus agréable à vivre et plus rayonnant !

A très bientôt

Gérard d'Arros
Maire d'ARROS-DE-NAY.

Ouverture au public :

Horaires de la Mairie :

Lundi 10h00 à 12h00
Mardi, jeudi et vendredi : 15h00 à 17h00
Mercredi : 15h00 à 19h00

Horaires de la Bibliothèque :

Mardi : 16h30 – 18h00
Mercredi : 15h30-18h30
Samedi : 10h00-11h00

**En dehors de ces horaires, vous pouvez adresser
un e-mail à mairie.arros@wanadoo.fr**

Mairie de Arros-de-Nay : 05 59 71 23 16
Site internet d'Arros-de-Nay : www.arrosdenay.fr
Site Internet de la Communauté des Communes du Pays de Nay : www.paysdenay.fr

*En page de garde et en page 5 : photos du panorama et de la table d'orientation depuis le Moun de Rey réalisée par Régis Halbin.
Le conseil municipal remercie chaleureusement Régis pour sa collaboration au sein de la Commission Communication.*



État Civil

Décès :

André BARES	le 19/06/2016
Pierre CABALLÉ	le 20/07/2016
Lucette HABAS épouse PUCHEU	le 07/09/2016
Philippe BONNECAZE COURREGES	le 16/09/2016

Mariages :

Maxime RAMOS et Myriam ESTORNES	le 06/08/2016
Jérôme BARRAQUÉ et Virginie CAZIER	le 13/08/2016
Éric AGUILLON et Céline IMPÉRIALE	le 13/08/2016
Pascal LEGROS et Line SOUBIE	le 27/08/2016

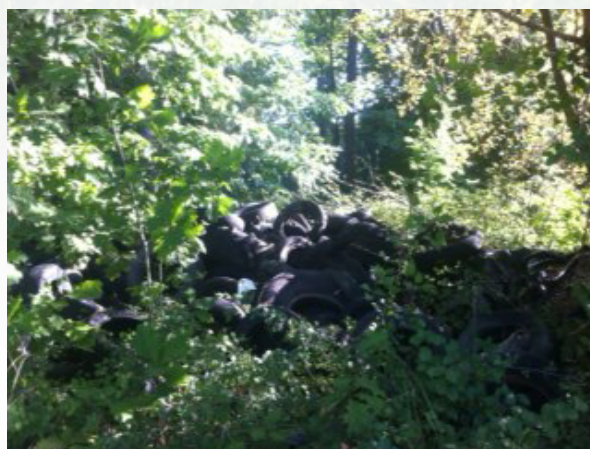
Naissances :

Silya TORCHI	née le 15/05/2016
Louis CABALLÉ ORLOWSKI	né le 23/05/2016
Léna HITTOS GONZALEZ	née le 25/06/2016

Les brèves

Collecte de pneus :

Après la Communauté des Communes de Lacq Orthez avec 112 tonnes de pneus collectées, et bientôt une campagne à Hasparren puis la Communauté des Communes de Miey de Béarn en décembre, notre commune souhaite également qu'une collecte de pneus ait lieu sur notre territoire en 2017. Organisée et cofinancée par la Chambre d'Agriculture, la municipalité est également prête à participer financièrement. Nous cherchons aussi l'appui de la CCPN dans ce sens afin de réduire le coût restant à charge des agriculteurs à environ 60€ HT/tonne (140 pneus) au lieu du coût global de 250€ HT/tonne. A l'occasion de cette collecte unique, cette incitation est donnée pour mobiliser au maximum les agriculteurs de se débarrasser des pneus dont ils ne se servent plus. Ce sujet va être abordé à la prochaine réunion communautaire de la commission environnement-déchets le 16 novembre. Merci aux agriculteurs nombreux de la commune qui ont déjà exprimé leur souhait de participer à cette campagne. Nous les tiendrons bien sûr informés de la suite. Pour le moment, nous avons surtout besoin de connaître la quantité globale de pneus à collecter sur notre commune. Les agriculteurs qui souhaitent donner ou avoir des renseignements à ce sujet peuvent contacter la mairie.



Le compostage :

Vous trouverez toutes les informations sur le compostage individuel : ses avantages, comment récupérer un composteur et comment l'utiliser sur le site de la CCPN : <http://www.paysdenay.fr>, catégorie « Vivre », rubrique « Gestion des déchets », sous-dossier « Compostage individuel ».

Soyez mieux informés sur l'actualité d'Arros-de-Nay :

En complément des informations que vous pouvez trouver sur le site internet et afin d'assurer une communication rapide, nous envoyons aux habitants qui nous l'ont autorisé des informations par e-mail.

Les adresses électroniques sont exclusivement conservées en Mairie et n'apparaissent pas dans les messages. Ainsi, si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion, nous vous remercions de nous le préciser à mairie.arros@wanadoo.fr.

Vous pourrez également sur simple demande être supprimés de cette liste.

Le DICRIM :

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. La première version de ce dossier vient d'être rédigée par Patrick Midot et Isabelle Moussou pour la commune. Il est consultable sur le site internet de la commune www.arrosdenay.fr dans la rubrique « Pratique ». Vous pouvez également vous procurer une impression à la Mairie pendant les heures d'ouverture.

Repas des aînés :

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 janvier 2017. Sont invités les arrosiennes et les arrosiens nés en 1953 ou auparavant, ainsi que leurs conjoints.

SEAPAN - SPANC

Les diagnostics des assainissements non-collectifs sur Arros sont quasiment terminés. Seules 3 installations n'ont pas encore pu être vérifiées à ce jour. Nous prions les personnes concernées de prendre très rapidement rendez-vous avec le SEAPAN. Suite aux diagnostics, le SEAPAN évaluera avec l'Agence de L'Eau les installations non conformes éligibles aux subventions (4200€ TTC) selon les critères définis par l'Agence. Ce programme de subvention court jusqu'à fin 2018.

Nous invitons également les personnes qui ne sont pas à jour du paiement de leur facture d'eau du 1er semestre 2016 à régulariser rapidement. Les relevés de compteur sont actuellement en cours et les factures du 2ème semestre basées sur votre consommation réelle ne vont donc pas tarder à arriver ! Pour étaler le paiement de votre facture, la possibilité de mensualisation existe également, pensez-y !

SEAPAN: 05 59 61 11 82 - accueil.seapan@paysdenay.fr - www.seapan.fr

SORTIE ONF pour les enfants de l'école en juin dernier

Voici en images le résumé de la sortie Ecole avec les animateurs ONF au mois de juin. Sous un soleil radieux, les élèves du CM étaient en pleine forme pour découvrir les bois d'Arros! Il valait mieux car la sortie s'est faite entièrement à pied...8km tout de même et pas que sur du plat ! Lors de la fête de l'école, les parents ont également pu profiter de notre forêt grâce à la superbe exposition élaborée par les enfants et leur institutrice à partir de tout ce qui a été cueilli comme matériel et connaissances ce jour là !



Tremblement de Terre

La secousse que nous avons ressentie à Tarbes dans la nuit du 23 au 24 a. été constatée à Pau, dans le pays de Saube, et jusqu'à Mont-de-Marsau, où des maisons ont été lézardées.

A BOSDARROS, deux cheminées ont été renversées avec fracas ; ce sont celles des maisons Blanc et Lestorte.

Un vieillard impotent, le nommé Turon, rentier a été trouvé, le matin à 6 heures mort, dans son lit. Le cadavre était froid. On se demande s'il n'est pas mort de saisissement.

A CAN, on a ressenti une première secousse, très faible, vers 1 h. 1/2. Vers 2 h., à une minute d'intervalle, deux autres très fortes se sont produites. Des ardoises ont été arrachées des toits et projetées sur le sol. Des objets ont été renversés. Beaucoup de personnes épouvantées se sont levées et n'ont pas osé se coucher de nouveau.

A NAY, la secousse n'a pas été moins violente. Un vitrage de l'Hôtel de France a éclaté. Plusieurs cheminées s'écroulèrent et des murailles furent lézardées.

A COARRAZE, le tremblement de terre a produit une panique extraordinaire. Toute la population est sortie et est restée dehors jusqu'au matin.

A ARROS, plusieurs personnes affolées se sont précipitées au dehors. Deux ou trois vieilles cheminées ont été renversées ; à l'église, la couronne du Sacré-Cœur est tombée à terre.

Pontacq et la région n'ont pas été épargnés. Néanmoins, pas d'accidents à signaler.

Conférence sur les risques sismiques en Béarn

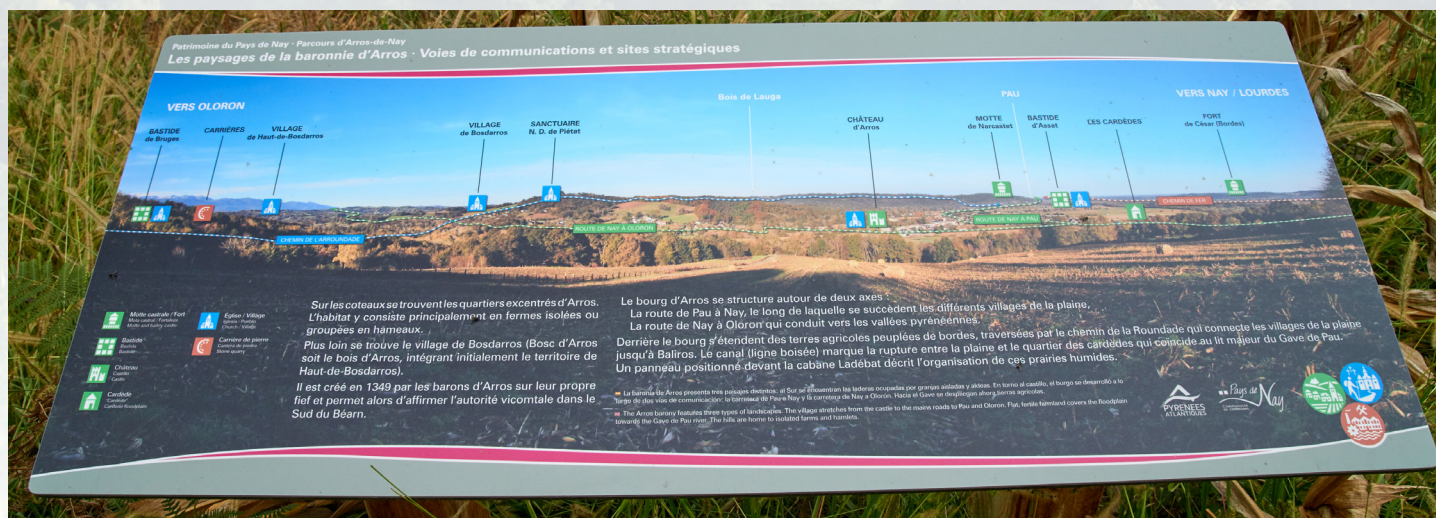
Guy Sénéchal, maître de conférence en géophysique à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est venu présenter les risques sismiques en Béarn à l'occasion de la 25 édition de la fête de la science lors d'une conférence à la Maison Pour Tous le vendredi 14 octobre 2016. Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu assister à une présentation de l'activité sismique dans notre région classée en zone 4 sur une échelle qui en compte 5. Les notions d'aléa sismique, de magnitude ou encore de vulnérabilité ont été expliquées. Monsieur SENECHAL a évoqué le séisme d'ARUDY de 1980, celui d'Arette de 1967 et enfin celui du 24 juillet 1911 dont l'épicentre était situé dans les environs de Bénéjacq. Pour ce dernier, en l'absence d'appareils de mesure à cette époque, les articles de presse restent les seuls témoins de l'activité ressentie notamment à Arros. Extrait de l'article du 26 juillet 1911 du journal Les Pyrénées, édition de Tarbes : « A Arros, plusieurs personnes affolées se sont précipitées au dehors. Deux ou trois vieilles cheminées ont été renversées ; à l'église la couronne du Sacré-Cœur est tombée à terre. »

A SOUMOULOU et les environs, le même phénomène a été ressenti quoiqu'avec moins de violence.

A OLORON, les mêmes oscillations ont eu lieu à la même heure et ont produit la même émotion. Plusieurs personnes effrayées sont sorties sur la rue.

A LARUNS, on put croire un instant que les maisons allaient s'effondrer. Les vibrations ont duré environ douze secondes qui ont paru bien longues.

Dans la vallée d'ASPE, le tremblement de terre s'est également fait sentir. Il a été très violent pendant une demi-minute. Bon nombre d'habitants se sont réveillés en sursaut.



Le quartier du Moun de Rey

Le Moun de Rey (Mont du Roi) est une colline partagée entre Arros et Nay. En prenant de la hauteur sur le Moun de Rey, vous accéderez à l'un des plus beaux points de vue de Arros. La Une du présent bulletin vous donne un échantillon du panorama depuis la table d'orientation située sur le Moun de Rey.

Le Moun de Rey a aussi une histoire notamment liée à l'exploitation de la principale carrière de Arros-de-Nay. Désormais condamnée, la carrière du Moun de Rey a livré durant plusieurs siècles des pierres calcaires de couleur blanche.

L'exploitation de la pierre d'Arros

Attestée dès le XVI^e siècle, l'exploitation de la carrière connaît son plus important développement au XIX^e siècle. Ses produits sont alors massivement diffusés dans le Pays de Nay et à Pau, alors en proie à une véritable vague de construction (fermes, maisons, églises, édifices civils...). La concurrence et le manque de main-d'œuvre entraînent cependant la fermeture de la carrière durant l'entre-deux-guerres.

Les usages

La pierre d'Arros est surtout utilisée pour réaliser les encadrements des portes et des fenêtres des bâtiments, ainsi que leurs chaînes d'angle. Particulièrement tendre, elle est également appropriée pour les cartouches sculptés qui ornent nombre d'habitations du Pays de Nay.

La fragilité de la roche et la grande diversité des commandes ont ici contraint de recourir aux techniques manuelles d'extraction et de taille.

La carrière du Moun de Rey est exploitée du XVI^e siècle à la Première Guerre mondiale. Elle fournit une pierre blanche et calcaire. Cette pierre est massivement employée dans le Pays de Nay au XIX^e siècle.

[illegible]

La Maison pour Tous fête ses 30 ans !

Au cœur du village, cette salle spacieuse accueille toutes sortes de manifestations publiques ou privées. Cet aménagement avait été décidé et réalisé sous le mandat de Monsieur Berrette, au printemps 1986 dans les locaux de l'ancienne école et plus précisément à l'emplacement du préau, avec une extension vers la cour de récréation. L'investissement était alors de 9 millions de francs.

Des panneaux isolants avaient été rajoutés pour améliorer l'acoustique du lieu, le pari est réussi puisque les compagnies de théâtre apprécient la sonorisation des locaux.

Comme vous le savez certainement, la salle peut être louée aux habitants, qui disposent ainsi d'un grand espace pour se retrouver en famille et célébrer les moments heureux ou plus difficiles.

Elle est mise à la disposition des associations du village qui organisent toutes sortes d'événements. De nombreuses manifestations se sont déroulées au cours de l'année passée, citons-en quelques-unes :



Du théâtre tout d'abord :

En janvier, les spectateurs avaient apprécié « L'Atelier », de J.C. Grumberg sur un sujet douloureux : la guerre et la déportation, joué avec justesse par Les Cycliodes, compagnie amateur.

En octobre, c'est un moment de détente avec la traditionnelle Irolade, qui régale petits et grands de châtaignes et de bourret, tout en se divertissant avec du théâtre.

En Novembre, vous pourrez assister à une lecture théâtralisée sur le thème des dictatures.

Des conférences : En octobre 2015, le professeur Antibii avait présenté ses recherches et la mise en pratique de l'Evaluation par Contrat de Confiance aux enseignants de la plaine de Nay et aux représentants des parents d'élèves. En décembre 2015, une projection de film documentaire avait rassemblé des passionnés sur le grand nord canadien.

Le 16 Octobre 2016, Guy Sénéchal, enseignant chercheur a donné une conférence sur les risques sismiques en Béarn, à une assemblée nombreuse, soucieuse de s'informer sur ce risque naturel.

Du côté de l'école : Il y a quelques années, les enfants présentaient leur fête de fin d'année : spectacles de danses, petites saynètes, chants. L'APE y organise annuellement la bourse aux jouets, le goûter du carnaval.

Le coin des artistes : Le week-end de Pentecôte, Arros de Nay accueille des milliers de visiteurs grâce à Festiv'arts qui expose avec le succès qu'on lui connaît. L'AMAC, association qui a pour but de promouvoir l'art en milieu rural nous sollicite également pour ses spectacles (en 2015 : lectures de textes d'auteurs).

Le comité des fêtes : a relancé la fête du village en 2015. Le vendredi soir, la soirée tapas se déroule à la MPT et la descente aux flambeaux dans les rues du village aux alentours de la Maison Pour Tous.

La MPT est bien entendu le lieu destiné aux manifestations officielles, qui commémorent les moments douloureux de notre histoire : 11 novembre et 8 mai. Mais également un lieu de rencontres et d'échanges lors des vœux de Monsieur le Maire et du repas de nos aînés.



Les nouveautés :

Vous y avez peut-être participé : depuis le printemps dernier et après consultation des habitants lors du repas des aînés, il a été décidé de mettre en place des après-midi récréatifs encadrés par l'association Rencontres et Loisirs. Vous trouverez plus de précisions dans l'encart de Rencontres et Loisirs de ce bulletin.

Depuis cet été, pour les plus jeunes, l'association Stell'arts, encadre les petits et les ados pour découvrir le monde de la comédie musicale lors de stages ou tout au long de l'année. A ce jour 25 enfants sont inscrits pour les cours du mercredi.

De nouvelles tables ont été achetées, pour remplacer les anciennes qui ont bien rempli leur office.

Les projets : des travaux de rénovation dans la salle sont prévus.

Les informations pratiques :

Les tarifs de location de la Maison Pour Tous ont évolué depuis le 1er janvier 2016. Ils sont consultables aussi que les conditions de location sur le site d'Arros : <http://www.arrosdenay.fr/pratique/reservation-de-salles>.



Inauguration de la place de Parelh le 10 juillet 2016

Parmi les quartiers d'Arros figure celui des Labassères dont la notoriété fut amplifiée au cours du XIX^e siècle par la renommée de ses carrières ouvertes pour en extraire sa pierre dure nommées les lavasses puis labasses . Ce quartier avec ses familles veilla de tous temps à perpétuer les traditions et à chaque fois que possible à s'unir et se rassembler.

Mais pour cela, il leur manquait une place !

Jean BERRETTE, Maire de mars 1983 à mai 1995 et ses colistiers, avait compris l'importance de trouver un emplacement pour ce lieu et permettre d'y installer la fête patronale annuelle de ce quartier.

La réalisation du parking des Labassères, qui a pu l'être aussi grâce à la famille Bur (Louis) acceptant de vendre 5000 m², actée en conseil municipal en janvier 1993 avec l'aide des élus du secteur Francis BARBE et Jean TOULET.

Jean BERRETTE nous a malheureusement quitté trop vite en 2014 et c'est sa famille, sa femme et ses 2 enfants, ses petits enfants à nos côtés qui l'ont représenté à l'occasion de l'inauguration de cette place faite en son honneur et à sa mémoire.

Mais cette place n'avait pas de nom et nous trouvions utile de la baptiser.

Le choix du nom incombait selon nous, aux habitants des Labassères eux-mêmes. Chose faite, le comité se mettait en chasse des propositions et nous fûmes gratifiés du nom sortant, puisque l'origine était la ferme et qu'il y a la côte de Parelh, ils choisirent la Place de Parelh la bien nommée ...



Ainsi soit-il avec l'aval entier de notre conseil municipal, une plaque y a été apposée et l'inauguration eu lieu pendant les Fêtes des Labassères 2016, avec un grand nombre de représentants Elus, Député, Sénateur, Conseillers Régionaux, Généraux et Maires voisins ou venus d'ailleurs à l'image de Bernadette BARADAT, sœur de Joël et 1ère Adjointe de la commune de CHIRAT-L'EGLISE dans l'Allier !

Grâce à eux, depuis 1995 les fêtes des Labassères rayonnent ici depuis plus de 20 ans !

PLU et Urbanisme et Travaux

Dans le cadre de l'amélioration du PLU communal validé en juin 2013, nous avons voté la modification simplifiée de notre document.

Pour rappel, ce choix était justifié par un impératif économique et un besoin urgent de corriger le document en vigueur :

- pour redonner une existence à notre site à gravats car oublié dans le précédent document, ce lieu ne pouvait plus être utilisé à cette fin ;
- pour permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir, en zone AU, enfin réaliser leurs projets ;
- pour corriger au maximum les erreurs ou difficultés contenues dans le règlement de toutes les zones et permettre ainsi de mieux correspondre aux dépôts du plus grand nombre possible de permis, ou de déclarations préalables ;
- De supprimer la réserve pour laquelle il n'existait aucun projet et rendre à son propriétaire son libre choix concernant cette zone.

Au cours de la mise à disposition des personnes publiques associées et des habitants, seules deux remarques des personnes publiques et sept remarques des habitants ont été enregistrées. Ces remarques justifiées, si elles avaient un lien direct avec le document, ont été intégralement prises en considération et intégrées dans le projet de modification.

A ce jour, le nouveau PLU est entré en fonction et il est à la disposition de tous, soit en Mairie, soit sur le site internet de la commune.

Enfin, il est important de vous rappeler que pour tous types de travaux envisagés :

- **au-delà de 5 m² d'emprise au sol, quel que soit le projet, une autorisation doit être déposée en Mairie.**

Sachez aussi que l'Etat et le Service Urbanisme imposent (texte de loi) aux Maires et aux Elus d'alerter le pétitionnaire et d'interdire ou réprimer au nom de l'Etat toute édification ou transformation initiée sans autorisation préalable.

AVANT TOUT PROJET DONC, NOUS VOUS ENGAGEONS A VERIFIER AUPRES DE NOTRE SECRETARIAT SA FAISABILITE LEGALE POUR EVITER TOUS RISQUES ULTERIEURS !

Bâtiments communaux :

L'équipe du conseil municipal reste fidèle à son engagement de conservation et valorisation du patrimoine immobilier de la commune.

Dans le respect de cet objectif, des dossiers de demande de subvention ont été déposés au début de l'été.

Nous avons le plaisir aujourd'hui d'annoncer l'obtention des subventions attendues.

La deuxième partie de la toiture de la mairie pourra ainsi être rénovée, mettant fin à de gros problèmes d'infiltrations. Les toitures plates de l'école seront remplacées, les plafonds des circulations seront isolés (les toitures représentent entre 15 et 25 % des pertes thermiques d'un bâtiment).



ONF :

Dans cette même rubrique l'an passé nous indiquions vouloir rattraper tout le retard (constaté depuis 2003) encore possible avant 2017 (fin du plan de gestion 2003-2017), sur les ventes de bois à réaliser. Un travail précis a été mené depuis fin 2014 en bonne intelligence avec l'ONF et nous avons le plaisir de vous informer que l'année 2016 va connaître un solde très positif avec :

- 1321 M3 de bois (hors houppiers) sur pied vendus (dont 250 m3 d'élimination des surplombs communaux de voirie – cf article « voirie »).
- 45 292 € de chiffre d'affaires réalisé (dont 12 %, soit 5435 € pour l'ONF et 39856 € pour la commune), dans un contexte de marché pourtant toujours largement déprimé.

Cette action s'inscrit dans la remise à flots progressive des finances de la commune, tout en préservant le développement durable de la forêt.

Nous préparons en ce moment l'année 2017 avec l'ONF et continuerons à vous tenir informés.

Ventes de bois :

ONF : vente en seul lot (localisation : en périphérie de la plantation de résineux - parcelles 1-2-3) : 47 stères environ, dont 30 de houppiers de chêne d'Amérique (chêne rouge) et environ 17 stères de divers (dont 4 stères de cerisier, 2 stères de bouleau, 9 stères de résineux). En raison des sections de bois faibles (voir photo) et de leur faible regroupement, ce lot est proposé à un prix très attractif de 200 €. Renseignements en Mairie.



Bois communal : un inventaire des lots disponibles sur les parcelles communales non gérées par l'ONF sera réalisé et des lots seront proposés prochainement. Faites vous déjà connaître en Mairie si vous voulez être contactés le moment venu.

Voirie :

INFORMATION IMPORTANTE : chaque propriétaire de parcelles en bordure de voirie est RESPONSABLE de ses arbres.

Il doit procéder régulièrement aux abattages et élagages afin D'ELIMINER TOUT SURPLOMB AU DESSUS DE LA VOIRIE ET DES FOSSES, comme le prévoient les articles L2212-1 ET L2212-2 du code des collectivités territoriales, L116-2, 116-3 et R116-2 du code de la voirie routière.

A défaut, et après mise en demeure, **la collectivité peut effectuer les travaux nécessaires aux frais du propriétaire.**

En 2015, les secteurs Moundaut – Arrécots – Chemin Moulin de Pierrette ont été concernés, avec un bon résultat. Cette année, les **secteurs Bois de Bié, Chemin des Carrières, Chemin Bourda, Chemin Casamayou et Ourthe** seront concernés plus particulièrement.

A ce titre, à la demande la commune, l'ONF a vendu le 4 Octobre aux enchères les arbres correspondants aux surplombs de la forêt communale du Bois de Bié et de celle autour du site à gravats pour un montant de 8280 € à l'entreprise BERGES BOIS. Ce bois sera exploité dans les prochaines semaines. **Les propriétaires concernés peuvent utilement profiter de la présence sur place de cette entreprise pour vendre leur bois sur pied et se mettre en règle avec leurs obligations d'entretien. (Renseignements en mairie – prendre contact très vite SVP).**

Ces actions permettent :

- D'avoir des routes moins humides, plus sûres
- D'avoir des routes plus durables, moins coûteuses en entretien pour la collectivité.
- D'avoir des rentrées financières par la vente du bois.

Nous remercions par avance CHAQUE propriétaire concerné de prendre ses responsabilités.

Par ailleurs, voici le programme N°2 de rénovation des routes communales qui vient d'être arrêté :

- | | |
|--|---|
| - Rue Miramon (enrobé) | - Avenue du château (enrobé) |
| - Début Rue des carrières (réparations) | - Impasse des vignobles (enrobé) |
| - Chemin Cazamayou (la partie abîmée – enrobé) | - Rue Labarrère (la partie abîmée – enrobé) |

Sur les 3 entreprises consultées, 2 ont établi un devis (SOGEBE-LAFFITTE) et chacune a remporté une partie du marché.

Les travaux auront lieu d'ici le printemps prochain.

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes durant les vacances scolaires

En effet, l'accueil de loisirs qui a ouvert ses portes en septembre 2015, et qui fonctionnait lors des TAP et du mercredi, a ouvert également pour ses premières vacances en juillet 2016. Des activités culturelles et sportives ont été proposées aux enfants autour du thème de « la forêt enchantée ». De nombreuses sorties ont également rythmé le séjour : sortie en forêt, accrobranche à Pau, ferme du Bon'Air près de Lourdes, piscine, Minoterie à Nay... Ainsi que des rencontres avec d'autres centres de loisirs : celui de Baudreix (asso Evasion Pyrénéenne) pour un tournoi de jeux sportifs et celui de Montaut (asso Pinocchio) pour les sorties à la ferme et à la forêt des Vert'iges. Des échanges riches, puisqu'ils ont permis aux enfants ainsi qu'aux équipes d'animation d'un même secteur de se rencontrer et de s'amuser ensemble. Les enfants étaient ravis de leurs vacances !

Et pour 2016 2017, l'aventure continue...

En ce qui concerne le centre du mercredi, nous partons sur un projet «jardins extraordinaires»: création de potagers, Plantation de légumes, fleurs, aromates, vivaces, plantes grimpantes, fabrication d'un hôtel à insectes, mise en place d'un composteur... les objectifs étant entre autres de sensibiliser les enfants à la biodiversité, de comprendre et respecter son environnement, d'acquérir de nouveaux savoirs, des nouvelles pratiques, de redonner de la couleur à l'école/au centre de loisirs, de responsabiliser les enfants et d'encourager l'entraide.

Les enfants étant les acteurs principaux de ce projet, les plus petits sont davantage dans des actions «pratiques» (semier, planter, arroser, choisir les végétaux,...) et les plus grands complètent ces actions par des démarches «administratives» (auprès de la mairie, de scieries... pour la recherche du matériel), la conception et la mise en place des potagers.

L'accueil de Loisirs a été ouvert du jeudi 20 octobre au mercredi 26 octobre 2016.

Durant les prochaines vacances scolaires, il sera ouvert de 7h30 à 18h30 sur les périodes suivantes :

- du lundi 20 février au vendredi 24 février 2017
- du mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017
- du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017

Signature de la convention Contrat Enfance Jeunesse avec les services départementaux de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées atlantiques (CAF).

Depuis l'élaboration du Projet éducatif territorial en juin 2014, la commune a bénéficié du soutien et des conseils de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) représentée par Mme BIREMBAUX, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représenté par M VAINÉ et de la Maison des communes pour ce qui concerne la gestion des emplois. Ces échanges ont permis d'aborder également la question du financement de la prestation ainsi offerte. C'est ainsi que nous avons décidé d'établir un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF des Pyrénées atlantiques.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un regroupement de communes. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les contrats « enfance et jeunesse » ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.



Ce contrat est signé pour 4 ans. La CAF demande à la commune d'établir un budget prévisionnel sur 4 ans qui intègre toutes les dépenses et les recettes inhérentes à l'accueil de loisirs. Si les conditions sont remplies, la CAF subventionne jusqu'à 55% (selon des critères bien définis) du reste à charge pour la commune pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs. C'est à cette condition que la commune peut envisager de poursuivre ce projet. La convention a été signée par Monsieur le Maire à la fin du mois d'octobre 2016 avec rétroactivité au 01 janvier 2016.



Le Comité des Fêtes des Labassères

Comme d'habitude les fêtes des Labassères se sont déroulées le deuxième week-end de Juillet. Avant le repas du dimanche qui a rassemblé plus de trois cents convives, l'édition des fêtes des Labassères 2016 a été marquée par l'inauguration de la place de Parelh. Ce moment chargé d'émotion a été très apprécié par les habitants du quartier.

Merci aux jeunes et moins jeunes qui ont participé à la réussite des fêtes des Labassères.



La bibliothèque :

Les 7 bibliothèques du Pays de Nay fonctionnent en réseau depuis le 20 septembre 2016.

Cette mise en réseau va permettre une amélioration du service public rendu aux usagers des 28 communes du territoire. Ainsi, la mise en place du réseau permettra de présenter un catalogue informatisé des collections (27.000 ouvrages) qui rendra possible l'accès à des services internet de réservation d'ouvrages, de consultation de documents, de consultation d'informations liées au compte-lecteur.

Pour proposer un service équivalent à l'ensemble des usagers des bibliothèques, une carte unique d'adhésion est délivrée dans toutes les bibliothèques du réseau, selon les mêmes conditions. Des règles de fonctionnement communes ont été mises en place, notamment concernant les droits d'inscription et de prêt et la gestion des retards.

Les modalités de prêt sont harmonisées sur l'ensemble des bibliothèques du Pays de Nay. Les inscriptions sont matérialisées par une carte d'abonnement, nominative et incessible, permettant l'accès à tous les services proposés par les bibliothèques.

Afin de permettre une égalité d'accès aux bibliothèques, l'inscription et le prêt de documents sont gratuits pour les individuels comme pour les collectivités.



Arros Animation - Banda Lous Esberits

Après un été riche en sorties bandas, l'association Arros Animation reprendra ses activités hivernales et proposera une initiation au solfège et à la musique le mardi soir de 18h à 19h à la salle de musique d'Arros-de-Nay au premier étage de la mairie. Les enfants sont accueillis à partir de 8 ans dans la mesure des places disponibles.

Le vendredi de 19h30 à 20h30, les jeunes musiciens pourront tester la pratique instrumentale : saxophone, trompette, etc. Les répétitions du groupe banda se déroulent le vendredi de 20h30 à 22h.

La banda junior se reproduira sur les planches du Festival de Condom le 14 mai 2017. Celle-ci participera également à la fête de la musique d'Arros en juin 2017.

Pour tous renseignements, contactez Nathalie Larrieu, présidente de l'association au 0611211012.

Comité des fêtes d'Arros

Encore une année signée de moments festifs pour le Comité des fêtes, qui a été honoré par votre présence durant ces 3 premiers jours de juillet !

Du vendredi au dimanche, du plus petit au plus grand, de la soirée tapas au grand repas du dimanche, en passant par l'après midi «inter assoc» ou bien la promenade en calèche, vous avez été très nombreux à venir partager ces moments avec nous!

Nous tenons à remercier tous les bénévoles et les partenaires qui nous aident chaque année dans l'organisation de ces fêtes sans oublier les anciens, sans qui celles-ci ne pourraient avoir lieu, ainsi que vous tous qui avez participé.

Vivement l'année prochaine pour vous retrouver!

Entente Sportive Nay Vath Vielha

Dans le cadre de l'anniversaire des 80 ans de football sur la plaine de Nay, notre association avait organisé une exposition photos et documents retraçant la vie de notre club durant cette longue période.

Cette exposition s'est déroulée sur un seul après-midi sous un chapiteau sur le stade de Nay. Afin de permettre, à de nombreuses personnes qui n'ont pu la voir, d'en profiter, nous organisons une exposition itinérante qui aura lieu :

- Du **10 au 18 novembre à la Maison Pour Tous d'Arros** aux heures d'ouverture de la mairie.
- Du 24 novembre au 2 décembre à la salle du conseil municipal de Pardies Piétat aux heures d'ouverture de la mairie.
- Du 5 au 16 décembre à la salle municipale à côté de la mairie de Saint Abit aux heures d'ouverture de la mairie.



Festiv'Arts :



Coup d'envoi pour la 9ème édition

Les 4 et 5 juin prochains, notre village se transformera à nouveau en gigantesque galerie à ciel ouvert : plus de 50 artistes, dont 10 nouveaux talents, prendront possession des lieux et le cœur d'Arros battra au rythme des nombreuses animations gratuites proposées au public. Cette année, le thème **TRANSPARENCE** fédèrera le festival.

Les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes et les dossiers téléchargeables sur le site internet : festivarts.fr pour les :

- artistes confirmés (clôture des candidatures le 2 janvier 2017)
- artistes nouveaux talent Tremplin des Arts (clôture des candidatures le 2 janvier 2017)
- artistes en herbe amateurs (enfants, ados, adultes, scolaires, étudiants, en individuel ou participation collective) (clôture des inscriptions le 30 avril 2017)

N'hésitez pas à vous inscrire, à en parler autour de vous et à visiter dès maintenant le site **festivarts.fr** !

Association des Parents d'Elèves

L'APE crée des liens entre les parents, participe à l'animation du village tout en gardant comme objectif de financer en grande partie les activités proposées par l'équipe enseignante (sorties culturelles et sportives, voyage scolaire).

Vous êtes venus nombreux nous rendre visite à la buvette de Festiv'Arts en mai dernier, n'hésitez pas à participer le premier week-end de décembre à notre bourse aux jeux, jouets, articles de sport et puériculture.

Nous profitons de la Bourse pour vous proposer de vous livrer votre sapin de Noël le samedi 3 décembre à la Maison Pour Tous. Les bons de commande seront disponibles courant novembre à l'école, à la Mairie ou à Utile.

Partage et convivialité restent les dénominateurs communs des activités de l'APE !

Rencontre et Loisirs

Une vingtaine de personnes ont repris le chemin de la salle de la mairie en septembre et octobre pour les rendez-vous mensuels de Rencontres et Loisirs. La manifestation sera renouvelée vers le milieu de chaque mois, le vendredi pour les personnes disponibles d'Arros et des villages avoisinants. Au menu : des parties de belote, Scrabble, Triominos, Rubicube, etc.. avant le goûter. A noter que les prochaines rencontres auront lieu les 18 novembre et 16 décembre prochains.

L'Association Intercommunale des Chasseurs (Arros, Bourrettes, Nay)

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 24 août dernier. Richard Arroyo a été élu secrétaire adjoint de l'Association et Pierre Cazajous-Augé, chef de battue. Le reste du bureau est inchangé : Joël Baradat (Président), Roland Birouste (Vice-Président), Sébastien Baraqué (trésorier) et Alexandre De Souza (Secrétaire).

Plusieurs battues grand gibier ont déjà été organisées depuis le 15 août.

Pour 2017, il est prévu un lâcher de faisans reproducteurs en mars et le traditionnel repas des Chasseurs sera organisé.